

**PROCEDURE D’AFFECTATION APRES EN 3ème PREPARATOIRE A L’ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (PREPA PRO)**

Rentrée scolaire : septembre 2018

**APRES LA QUATRIEME**

Votre enfant est scolarisé(e) dans collège public ou privé sous contrat

dans l’académie

Le chef d’établissement dans lequel est scolarisé votre enfant vous remettra un dossier de candidature à compléter et à remettre.

Ce dossier sera transmis au Rectorat de Guyane (SAIO / MLDS) pour la commission académique.

Les résultats seront disponibles **dans les collèges***,*

**à partir du jeudi 29 juin 2018**